

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 20 février 2009

Service instructeur
COMMANDE PUBLIQUE

N° 2009-3-1-14

Service consulté
DSI - DRT

**COMMANDE PUBLIQUE
MARCHES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés relatifs à la Commande Publique suite aux décisions d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément au Code des Marchés Publics, votre Assemblée doit approuver l'attribution de marchés et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Dans ce cadre et pour chacun des services ou directions mentionnés ci-après, le présent rapport concerne différentes opérations.

Direction des Systèmes d'Information

- Acquisition de logiciels pour l'année 2009 (point 1)

La présente consultation a été lancée le 12 janvier 2009, en application des articles 26 V et 76 du Code des Marchés Publics, sur la base de l'accord cadre n° 19/08 notifié le 7 février 2008.

Le présent marché subséquent a pour objet l'acquisition de logiciels informatiques et de leur garantie éventuelle. L'objectif est d'apporter à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) les moyens en logiciels, en grande majorité standard (bureautiques, systèmes d'exploitations, utilitaires, ...) afin d'être en mesure de répondre aux besoins de la collectivité.

Il ne concerne pas les applications ou progiciels métiers comme par exemple le système d'information des ressources humaines, le système d'information financier, etc.

Cette consultation constitue le troisième marché subséquent du lot n°2 de l'accord cadre n°19/08.

Le marché est passé sous la forme d'un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, soumis aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

La durée d'exécution du marché court à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2009.

Les deux sociétés titulaires de l'accord-cadre ont été consultées par voie électronique le 12 janvier 2009.

Nom, raison sociale, adresse	
1	CHEOPS TECHNOLOGY 52 Route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM
2	SCC Espace Européen de l'Entreprise 3 rue de Berne 67300 SCHILTIGHEIM

La date limite de remise des offres était fixée au 28 janvier 2009 à 11h00.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

La société CHEOPS TECHNOLOGY a informé le Conseil Général qu'elle ne répondrait pas à cette consultation.

Conformément à la lettre de consultation, le jugement des offres est effectué au moyen des critères pondérés suivants :

- la valeur technique de l'offre (40 %), jugée au travers des éléments du cadre de réponse;
- les délais de livraison (10 %) jugés au travers des délais de livraisons proposés par le candidat dans le cadre de réponse;
- le prix des prestations (50 %) jugé au travers du devis estimatif fictif.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'attribuer ce marché subséquent à la société SCC (67300 SCHILTIGHEIM), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sans minimum ni maximum,
- de m'autoriser à signer ledit marché aux conditions susvisées ainsi que tout document y afférent.

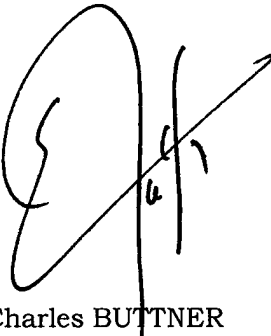
Direction des Routes et des Transports

- **RD66 - Aménagement du carrefour du pont à Arches avec la RD56V à RIEDISHEIM (point 2)**

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant de l'offre € T.T.C.
/	RD66 - Aménagement du carrefour du pont à Arches avec la RD56V à RIEDISHEIM	COLAS 35 rue de l'Ecluse 68120 PFASTATT	1 648 543.82

Il est proposé à votre commission de réserver une suite favorable à la passation de ce marché selon les conditions décrites ci-dessus et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER